
AVIS D'INITIATIVE

Baromètre social 2023 : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé

Avis traité par

Commission Diversité-Egalité des Chances-Pauvreté

Commission Logement

Commission Affaires Sociales-Santé

Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances

Avis traité les

28 mai 2024, 10 juin 2024

Avis adopté par l'Assemblée plénière du 18 juillet 2024

Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant les organisations représentatives des classes moyennes, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs du non-marchand (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs (6 FGTB, 6 CSC, 3 CGSLB).

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

Tél : 02 205 68 68 – brupartners@brupartners.brussels – www.brupartners.brussels

Préambule

Le Baromètre social, publié chaque année, est l'un des cahiers du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Le contenu de ce Rapport a été fixé dans l'ordonnance relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale du 20 juillet 2006. Elle fixe la publication du Rapport composé de cinq parties : le Baromètre social (annuel), le Rapport thématique, les Regards croisés (dénommés « contributions externes »), le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté et la Synthèse de la table ronde.

L'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale est chargé de l'élaboration annuelle du Baromètre social. L'objectif est de décrire la situation socioéconomique chiffrée des Bruxellois via des indicateurs et de la suivre dans le temps, et ce de manière transversale dans différents domaines de la vie : les revenus, l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et la participation et l'intégration sociale. Cet outil d'aide à la décision politique a pour objectif d'alimenter le débat relatif à la lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise. Il permet, grâce à des analyses détaillées, de cibler les causes précises de la pauvreté à Bruxelles et donc de mieux orienter les recommandations et les actions des acteurs de la lutte contre la pauvreté¹.

Le Baromètre social 2023 offre ainsi un rapport précis de l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé à Bruxelles.

Brupartners, dans le cadre de ce début de législature, désire relayer les constats du Baromètre social quant à l'état de la pauvreté en Région bruxelloise et faire part de ses recommandations afin d'alimenter le nouvel Exécutif sur ces questions fondamentales pour l'avenir de la Région. Selon **Brupartners**, il est nécessaire de tenir compte des particularités de la Région bruxelloise, qui la distinguent des deux autres Régions du pays, dans la mise en place des politiques publiques.

Brupartners souhaite que le Baromètre social soit utilisé comme un outil de concertation des politiques publiques et de monitoring en tenant compte des spécificités de la Région de Bruxelles-Capitale. Les indicateurs doivent être une ligne de conduite et un objectif d'amélioration à poursuivre par le Gouvernement.

Brupartners demande au Gouvernement qu'il réalise un suivi de ces indicateurs tout au long de la législature (si nécessaire avec le soutien de l'équipe Vivalis).

Brupartners demande que les constats suivants soient repris dans la Déclaration de politique régionale.

- Des trois Régions de Belgique, Bruxelles est la plus confrontée à la précarité et à la pauvreté. En effet, « sur la base des revenus disponibles (...) de 2021 (...), 30% de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (...), contre 8% en Flandre et 18% en Wallonie². Les inégalités de revenus sont également plus importantes : Bruxelles rassemble les populations les plus pauvres, mais aussi les plus riches.
- Bruxelles dispose d'une économie essentiellement basée sur les services dont les emplois requièrent un niveau d'études élevé, alors même que le nombre de personnes infra qualifiées est plus important que dans les autres Régions, ces personnes ne pouvant dès lors accéder

¹ [A-2023-009-BRUPARTNERS](#).

² Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 134.

aisément à un emploi, pourtant vecteur fondamental d'insertion sociale et premier rempart contre la pauvreté.

- Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration à Bruxelles s'élève à plus de 45.000, sans compter les personnes qui, sorties des radars de l'administration et victimes d'invisibilisation, n'ont plus aucun revenu. La moitié des personnes sans-papiers en Belgique se trouvent sur le territoire de Bruxelles. Le nombre de sans-abris a par ailleurs fortement augmenté les dernières années.
- Les recettes fiscales de la Région sont limitées. En effet, « la part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est nettement plus importante en Région bruxelloise qu'à l'échelle de la Belgique »³. La présence à Bruxelles, d'une part, de personnes bénéficiaires d'aides sociales non imposables et, d'autre part, de fonctionnaires européens non taxés en Belgique, diminue les recettes fiscales de la Région. L'écart avec les autres Régions du pays s'est encore creusé ces dernières années : en 2020, le revenu imposable moyen par habitant bruxellois était inférieur de 20% par rapport à l'ensemble de la Belgique.
- Bien que l'immigration permette d'observer un solde démographique globalement positif, force est de constater l'exode de certaines franges de la population et le vieillissement progressif de la population bruxelloise.
- Le coût et la qualité du logement participent à la précarisation grandissante d'une population qui ne peut plus habiter un logement décent sans mettre à mal d'autres dépenses essentielles à une vie digne.

L'ensemble de ces constats nécessite la mise en place de politiques publiques spécifiques, qui tiennent compte des caractéristiques de Bruxelles.

Avis

Outre ces constats alarmants, **Brupartners** désire renvoyer aux considérations générales et particulières ci-après.

1. Considérations générales

1.1 Démographie de la population bruxelloise

Exode de la classe moyenne et de familles populaires

Le Baromètre social analyse les réalités migratoires internes et externes de la Région bruxelloise. Même si l'immigration permet un solde migratoire total positif, on observe que « le solde des migrations internes reste quant à lui largement négatif en 2022 (-19.307) étant donné que le nombre de personnes qui ont quitté la Région bruxelloise pour s'installer en Flandre ou en Wallonie (44.318) dépasse le nombre de personnes en provenance de Flandre ou Wallonie qui se sont installées en Région bruxelloise (25.011) »⁴. Le Baromètre pointe par ailleurs une intensification de ce phénomène

³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 135.

⁴ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 15.

d'exode qui concernerait surtout des familles allant s'installer en périphérie ou dans d'anciennes villes industrielles.

Ces départs sont le fait non seulement de la classe moyenne, mais également de familles à bas revenus, comme le montre une étude de Brussels Studies de 2018. Ainsi, « 30% des personnes quittant la Région pour s'installer ailleurs en Belgique, sont issues des classes populaires ». Cette population fait face à des obstacles relevant, d'une part, de difficultés liées à l'emploi et, d'autre part, au coût trop élevé du logement⁵.

Les politiques publiques qui tendent à retenir les populations concernées par ce phénomène d'exode ciblent essentiellement les jeunes couples de la classe moyenne avec enfants. Or, ceux-ci sont globalement attirés par la périphérie pour ses aspects plus verts. Selon les auteurs de l'étude « Pour un changement de paradigme dans la politique d'attractivité résidentielle en Région de Bruxelles-Capitale », pour attirer davantage de personnes à Bruxelles, il faudrait donc cibler d'autres publics et tenir compte du fait que Bruxelles est également souvent choisie comme lieu de vie pour des périodes de transition et non pour de longues périodes⁶. Selon les auteurs, « cette réalité devrait être pleinement assumée, les attentes et besoins résidentiels temporaires correspondants mieux pris en considération, ciblant dès lors des catégories potentiellement (et temporairement) attirées par la ville »⁷. Il s'agirait de se concentrer sur les publics désireux de vivre à Bruxelles, davantage que sur les publics « désirés »⁸. L'étude insiste sur l'importance de ne pas se concentrer exclusivement sur l'accès à la propriété comme axe des politiques publiques visant à garder la population à Bruxelles. Elle prône également une meilleure adaptation du marché locatif à certaines catégories de population et une valorisation du cohabitat qui peut être une solution pour certains publics comme les familles monoparentales et les personnes âgées.

Brupartners invite à se pencher sur les propositions concrètes formulées dans l'étude et à repenser les politiques d'attractivité résidentielle de la Région en prenant en compte divers publics.

Brupartners rappelle par ailleurs sa recommandation émise dans son avis sur le Baromètre social 2021⁹ et invite à monitorer l'évolution des quartiers pour éviter une trop forte gentrification qui aurait pour effet de chasser de la ville les foyers les plus modestes.

Vieillesse de la population

La population de Bruxelles est plus jeune que dans les autres Régions. Néanmoins, cette pyramide des âges positive tend à se modifier et les défis relatifs au vieillissement de la population sont réels. D'après les projections démographiques, le nombre de personnes de plus de 65 ans continuerait à croître de façon significative au cours des prochaines années(+13% entre 2023 et 2033)¹⁰.

Une partie importante de la population âgée bénéficie de la GRAPA comparativement au reste de la Belgique. On observe en effet que 13% de la population de plus de 65 ans à Bruxelles a recours à ce

⁵ De Laet Sarah, « [Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la périurbanisation des populations à bas revenus](#) », Brussels Studies, 2018.

⁶ Hannah Berns, Emmanuelle Lenel, Christine Schaut et Gilles Van Hamme, « [Pour un changement de paradigme dans la politique d'attractivité résidentielle en Région de Bruxelles-Capitale](#) », Brussels Studies, 2022.

⁷ Ibidem.

⁸ [Le maintien des classes moyennes à Bruxelles : un mirage politique \(inegalites.be\)](#).

⁹ A-2023-009-BRUPARTNERS.

¹⁰ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 136.

droit, ce qui représente 3 fois plus que dans les autres Régions¹¹. Par ailleurs, entre 2021 et 2022, ces chiffres ont augmenté alors qu'ils sont restés stables en Wallonie et en Flandre.

Bruxelles est donc face à un défi d'ampleur : le nombre de personnes âgées précarisées et ayant recours à la GRAPA est élevé et va s'accroître à l'avenir en fonction des évolutions démographiques qui vont dans le sens d'un vieillissement de la population.

Brupartners invite le Gouvernement à se saisir de la problématique et à agir pour relever ce défi d'ampleur. **Brupartners** encourage le Gouvernement à jouer un rôle actif dans le renforcement du réseau social et de l'inclusion des plus âgés au sein de la Région. Cela peut, par exemple, passer par des initiatives de quartier ou des conseils des Aînés au niveau communal et régional.

Brupartners demande au Gouvernement de continuer à soutenir et financer les secteurs du soin aux personnes âgées, que ce soit en matière de nombre de places mais aussi d'accessibilité financière (structures d'aide à domicile, centres de jour, maisons de repos, résidences-services sociales...).

Brupartners tient aussi à rappeler que dans les hôpitaux bruxellois 30% des patients viennent d'une autre Région. Il est donc impératif de continuer à investir dans les hôpitaux afin de répondre à cette demande et fournir des services de qualité. **Brupartners** renvoie également à la nouvelle étude menée par Perspective Brussels, qui souligne l'impact économique important du secteur des hôpitaux pour la Région bruxelloise.

1.2 Genre et pauvreté

Brupartners rappelle que les femmes sont plus durement touchées par la précarité.

Dans son mémorandum, le Conseil bruxellois pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes le rappelle : « le genre est une composante structurelle de la précarité en Belgique »¹².

Les différences entre hommes et femmes en matière de précarité sont observables à divers niveaux.

D'une part, ce sont souvent des femmes qui sont à la tête des familles monoparentales qui sont structurellement plus touchées par la pauvreté.

D'autre part, en matière d'emploi, les secteurs plus féminins sont souvent moins bien rémunérés (titres-services, secteur du *care*...). En matière de santé, les femmes ouvrières sont également les plus touchées par les troubles musculosquelettiques et les problèmes de santé mentale.

Par ailleurs, parmi les femmes qui ont trois enfants ou plus, le taux d'emploi est de 50%, contre 75% pour les hommes dans la même situation. Ce, alors que le taux d'emploi des hommes et des femmes isolés est équivalent¹³. Les femmes concernées sont *de facto* plus à risque de précarité.

1.3 Publics-cibles

Brupartners tient à rappeler que certains publics spécifiques sont particulièrement à risque de pauvreté et nécessitent une vigilance accrue.

Il renvoie à cet égard à son avis sur le Rapport bisannuel 2022-2023 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et rappelle qu'il convient de penser « (...) aux familles

¹¹ Ibidem, p. 152.

¹² CEFH, [Memorandum 2024](#).

¹³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 137.

monoparentales (qui ont dans 87% des cas une femme à leur tête) ainsi qu'aux familles nombreuses et aux personnes sans-papiers.

Les jeunes touchés par la précarité doivent aussi être pris en considération. De nombreux étudiants doivent travailler pour financer leurs études alors que leur première préoccupation devrait être la réussite de ces études. Les jeunes qui ne bénéficient d'aucune allocation d'insertion sont également à risque car, dans de nombreux cas, ceux-ci ne disposent d'aucun revenu »¹⁴.

Enfin, il convient d'avoir une attention accrue pour les enfants. En effet, les familles monoparentales et les familles nombreuses étant plus touchées par la pauvreté, il en résulte un risque de pauvreté des enfants et adolescents de 36%, encore plus élevé que celui de la population dans son ensemble¹⁵.

En ce qui concerne les familles monoparentales, **Brupartners** renvoie à ses avis sur le Plan d'actions régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales¹⁶.

2. Considérations particulières

2.1 Accès au marché de l'emploi et qualité de l'emploi

Accès à l'emploi pour les moins qualifiés

Bruxelles reste principalement dominée « par les activités de service caractéristiques du secteur tertiaire telles que le commerce, l'HORECA, l'administration publique, l'enseignement, la santé, le sport et la culture »¹⁷. 65,6% des emplois à Bruxelles requièrent un niveau d'études « hautement qualifié », 24,5% exigent une qualification moyenne. Seuls 9,9% des emplois sont donc disponibles pour les moins qualifiés. Le marché du travail bruxellois est donc « exigeant en termes de qualifications »¹⁸. Par ailleurs, la crise du COVID-19 a accentué cette réalité et a « encore amplifié les inégalités sur le marché du travail entre les personnes faiblement scolarisées et celles hautement scolarisées »¹⁹.

Comme le note le Baromètre social, « par rapport à la moyenne belge, la Région bruxelloise se caractérise par une surreprésentation des personnes faiblement et hautement diplômées dans la population, au détriment des diplômés de niveau moyen »²⁰. En effet, « 22% des Bruxellois(es) de 25 à 64 ans disposent au maximum d'un diplôme du secondaire inférieur ».²¹ En particulier, l'enseignement secondaire professionnel semble peu attirer : « seuls 11% des Bruxellois sont diplômés du secondaire professionnel, contre 29% en Flandre et 24% en Wallonie »²².

De facto, la recherche d'un emploi sur le territoire bruxellois pour les personnes infra-qualifiées est rendue largement plus difficile. « Seuls 32% des Bruxellois (15-64 ans) ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont en emploi »²³.

¹⁴ [A-2024-040-BRUPARTNERS](#).

¹⁵ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 140.

¹⁶ [A-2024-040-BRUPARTNERS](#).

¹⁷ <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/economie-urbaine>.

¹⁸ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 76.

¹⁹ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 76.

²⁰ Ibidem, p. 77.

²¹ Ibidem.

²² Ibidem.

²³ Ibidem, p. 137.

On observe un manque de correspondance entre les qualifications des chercheurs d'emploi et le niveau de qualification requis dans les emplois disponibles.

Le retard scolaire à Bruxelles est par ailleurs plus important que dans les deux autres Régions : 18% des élèves du secondaire y sont en retard de deux années au moins, contre 14% en Région Wallonne et seulement 4% en Flandre²⁴.

Brupartners rappelle que l'accès à un emploi de qualité reste un des premiers remparts contre la précarité. Comme le rappelle le Baromètre social, « la pauvreté est en grande partie liée à la position occupée sur le marché du travail. Le taux de risque de pauvreté des chômeurs (64%) est nettement supérieur à celui des travailleurs (10%) en Région bruxelloise »²⁵. **Brupartners** invite dès lors le Gouvernement à agir face aux constats posés et à améliorer la formation des moins qualifiés. A cet égard, il est nécessaire que les politiques de formations soient transversales. D'une part, il faut soutenir la formation des chercheurs d'emploi et, d'autre part, privilégier la mobilité des travailleurs au sein de leur carrière (exemple : formation pour une aide-ménagère qui souhaite devenir aide à domicile).

Brupartners encourage également à valoriser davantage l'enseignement professionnel en Région de Bruxelles-Capitale.

Emplois temporaires et à temps partiel

Pour protéger durablement de la précarité, la stabilité d'un emploi est fondamentale.

Le Baromètre social pointe l'importance du nombre d'emplois temporaires à Bruxelles²⁶. C'est « en Région bruxelloise que la proportion d'emplois temporaires (contrat à durée déterminée, intérim, travail occasionnel, ...) est la plus élevée : un travailleur bruxellois sur sept (14%) occupe un emploi temporaire en 2022, contre 9% en Flandre et 10% en Wallonie ». Par ailleurs, seuls 15% des travailleurs concernés affirment ne pas désirer d'emploi permanent²⁷.

Or, comme le pointe le Baromètre sur la qualité de l'emploi, « le fait que l'emploi occupé soit à durée déterminée (temporaire) ou, au contraire, qu'il n'ait pas de fin prévue (permanent) est une bonne indication du caractère précaire ou non de l'emploi »²⁸.

Les emplois à temps partiel sont également nombreux. Sur ce point, **Brupartners** rappelle que les femmes sont particulièrement concernées et que cela a un impact direct sur leurs revenus. **Brupartners** renvoie au mémorandum du Conseil bruxellois pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes qui pointe que « les nouveaux modes de travail tels que le télétravail, le chômage technique, le travail à temps partiel lié au marché de l'emploi constituent autant de facteurs qui ont davantage précarisé les femmes durant la crise sanitaire ». Le plus souvent, l'occupation d'un emploi à temps partiel ne relève pas d'un choix mais bien de contraintes liées au marché du travail lui-même (dans 38,7% des cas, l'emploi est offert uniquement à temps partiel ou on n'a pas trouvé d'emploi à temps plein) ou de contraintes personnelles ou familiales (20,2% sont des temps partiels de compromis). Par ailleurs, **Brupartners** rappelle la dimension de genre qui peut être présente dans la notion de

²⁴ Ibidem, p. 78.

²⁵ Ibidem, p. 136.

²⁶ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 136.

²⁷ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 75.

²⁸ [Baromètre de la qualité de l'emploi](#) de la Région de Bruxelles-Capitale, p. 40.

« flexibilité ». C'est souvent le membre de la famille le plus flexible qui assume la plupart des tâches ménagères. La plupart des « emplois masculins » se caractérisent souvent par une faible flexibilité.

Le CEFH précise que le « maintien en l'état, sans correction des biais genrés sous-jacents à ces nouvelles manières d'organiser le travail, équivaut à précariser les femmes ainsi que leur position relative sur le marché du travail tout comme d'autres mesures non neutres sur le plan du genre telles que les congés parentaux ordinaires, les congés pour assistance médicale et autres interruptions liées au care ».

Equivalence des diplômes

La population issue de l'immigration est davantage touchée par la précarité. Il est souvent plus difficile pour ces personnes de trouver un emploi. Un nombre important d'entre elles disposent d'un diplôme étranger et donc de compétences qu'elles pourraient faire valoir sur le marché de l'emploi bruxellois. Malheureusement, beaucoup ne disposent pas d'une équivalence du titre étranger obtenu et ne peuvent donc s'en prévaloir. Comme le note le Baromètre social, « en Région bruxelloise, un nombre important de personnes issues de l'immigration ont étudié à l'étranger et n'ont pas de diplôme reconnu comme équivalent en Belgique »²⁹. D'après une note de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi de Bruxelles³⁰, environ 43,5% des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits chez Actiris en mars 2023 sont repris dans la catégorie « étrangers sans équivalence » qui regroupe ceux qui ont étudié à l'étranger mais dont le diplôme n'a pas été reconnu. Cette même note pointe une différence notable entre le taux de sortie vers l'emploi des personnes dont le diplôme n'est pas reconnu et celui des personnes dont le diplôme l'a été. Ainsi, pour les primo-arrivants, on note une différence positive de 5% du taux d'insertion quand le diplôme a été reconnu. Pour les non primo-arrivants (présents sur le territoire depuis plus de 5 ans), la différence atteint les 15% en cas de diplôme élevé.

Les procédures en matière d'équivalence de diplômes sont lourdes administrativement et s'étendent sur des délais de plusieurs mois, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le CIRE oriente d'ailleurs un nombre important de ses usagers vers le système du NARIC-Vlaanderen. Par ailleurs, en Fédération Wallonie-Bruxelles, la procédure pour les diplômes de l'enseignement supérieur est désormais totalement numérisée, ce qui constitue un obstacle pour bon nombre de personnes touchées par la fracture numérique. Enfin, les dossiers d'équivalence concernant l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles constituent une grande part des demandes analysées, au détriment des demandes d'équivalence d'un diplôme de l'enseignement supérieur qui visent plus souvent à une insertion sur le marché de l'emploi. La Flandre a, quant à elle, délégué aux institutions d'enseignement supérieur la compétence en matière d'admission et dès lors diminué le nombre de dossiers à traiter³¹.

Brupartners invite en priorité le Gouvernement à s'adresser à ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande sur cette question qui, bien que relevant de leurs compétences, constitue un enjeu majeur pour l'insertion de nombreuses personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi bruxellois. Par ailleurs, **Brupartners** encourage à accentuer les démarches visant à informer au mieux les personnes d'origine étrangère quant aux possibilités

²⁹ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 76

³⁰ Bassin EFE Bruxelles, [Note d'analyse : Equivalence des diplômes](#), mai 2023.

³¹ Ibidem.

d'obtenir une équivalence. A cet égard, les partenariats entre Actiris, le BON et le CIRE doivent être maintenus et accentués.

Enfin, **Brupartners** rappelle que le système de validation des compétences est une autre voie d'accès pour une meilleure insertion sur le marché de l'emploi et invite à parfaire le système en Région bruxelloise.

2.2 CPAS

En janvier 2023, la Région bruxelloise comptait quelque 45.300 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS). Le Baromètre social indique que le pourcentage de la population (18-64 ans) qui perçoit un RIS et un ERIS (équivalent du revenu d'intégration sociale) est supérieur en Région bruxelloise (6,4%) à celui de la Flandre (1,3%) et de la Wallonie (3,5%), mais inférieur à celui des grandes villes wallonnes (7,2% à Charleroi et 9,6% à Liège)³².

De plus, « entre janvier 2013 et janvier 2023, le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale (RIS) du CPAS a augmenté fortement (+58%), tandis que le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de chômage (ou d'insertion) a baissé (-34%) »³³. On note également que le nombre d'ERIS a fortement augmenté du fait de l'arrivée des réfugiés ukrainiens, ceci ayant un impact non négligeable sur les CPAS et les pouvoirs locaux³⁴.

Les Centres publics d'action sociale jouent donc un rôle crucial en Région bruxelloise dans le soutien des personnes précarisées. Pendant les crises successives, ce rôle n'a fait que s'accroître. **Brupartners** rappelle l'importance de soutenir davantage les CPAS dans leurs missions et leur donner des moyens et du personnel en suffisance afin de pouvoir exécuter leurs missions de manière qualitative. **Brupartners** rappelle que les CPAS sont compétents pour l'accompagnement vers le marché de l'emploi des personnes qui bénéficient de leur soutien. Ils constituent une aide de première ligne pour les personnes dans les situations les plus précaires.

2.3 Non-recours aux droits et fracture numérique

Brupartners attire l'attention sur les enjeux liés au non-recours aux droits et à la fracture numérique dans un contexte de pauvreté.

En effet, le baromètre social pointe une situation interpellante concernant le recours à la GRAPA. Selon des estimations réalisées dans le cadre du projet TAKE, « à l'échelle du pays, le taux de non-recours au revenu d'intégration est estimé à environ 45%, et à environ 50% pour la Garantie de revenu pour les personnes âgées (GRAPA) »³⁵.

Brupartners rappelle également son avis relatif au cadre pour la politique de l'eau³⁶ dans lequel il constatait que, « suite à l'augmentation de la tarification de l'eau intervenue en 2022, 61,7% des ménages ayant droit à l'intervention sociale l'ont finalement demandée. Cela induit donc que 38,3% des ménages pouvant prétendre à cette aide n'en ont pas bénéficié (soit plus de 60.000 ménages) ».

³² Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, , [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 136.

³³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 134.

³⁴ Ibidem, p. 140.

³⁵ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p.54.

³⁶ [A-2023-026-BRUPARTNERS](#).

Brupartners renvoie ici à son récent avis³⁷ sur le Rapport bisannuel 2022-2023 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale relatif à « La dimension financière de la pauvreté » :

***Brupartners** insiste fortement sur la nécessité d'avoir des données plus fines sur ce non-recours aux droits et les raisons de ce phénomène. Bien souvent, il n'est pas possible de déterminer si les personnes se découragent dans le processus de demande de leurs droits (à cause, notamment, de la lourdeur administrative) ou si ces personnes ne sont tout simplement pas au courant de leurs droits. **Brupartners** estime que ces données sont essentielles pour pouvoir mener des politiques efficaces de lutte contre ce non-recours aux droits.*

La numérisation accrue des services peut être la cause d'un non-recours aux droits sociaux. En effet, les personnes touchées par la fracture numérique ne sont pas en mesure d'activer leurs droits si les possibilités qui leur sont offertes se limitent à des outils numériques. Or, à Bruxelles, plus d'un tiers de la population est touchée par la fracture numérique³⁸. **Brupartners** demande donc au Gouvernement de veiller à ce qu'une alternative physique soit toujours prévue dans le cadre de la digitalisation des services, tout en investissant parallèlement dans la sensibilisation et la formation du public-cible. Des initiatives existantes qui tentent de réduire la fracture numérique comme les Digipunten doivent être étendus³⁹.

Brupartners renvoie ici également aux recommandations émises dans son avis relatif au Rapport bisannuel 2022-2023 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale relatif à « La dimension financière de la pauvreté⁴⁰ et dans son avis d'initiative sur le Plan d'appropriation numérique⁴¹.

Certaines personnes en situation de grande pauvreté vont parfois jusqu'à disparaître des radars de l'administration, tombant dans une complète invisibilisation. Ces personnes sont radiées du Registre national ou disparaissent de celui-ci, que cela soit de manière volontaire ou involontaire. Une étude de Brussels Studies⁴² pointe que ce phénomène touche davantage les hommes entre 20 et 44 ans. Ces personnes devenues invisibles sont souvent victimes d'une grande précarité et ne peuvent avoir accès à leurs droits fondamentaux. Les récits personnels font état de manque de ressources financières et sociales et de moments de rupture (perte d'emploi, maladie...). Les difficultés administratives relatives à la migration sont également pointées. Les auteurs de l'étude estiment que « le principe de la domiciliation ne peut être l'unique façon de garantir une existence conforme à la dignité humaine » et rappellent à juste titre que la Déclaration de politique régionale 2019-2024 « proposait, entre autres, l'automatisation des droits et l'octroi automatique de droits dérivés sur la base de statuts sociaux, mais aussi la couverture à 100% en soins de santé de la population présente sur le territoire, indépendamment du statut administratif des personnes »⁴³.

Brupartners invite à donner à ces propositions une réelle concrétisation.

³⁷ [A-2024-040-BRUPARTNERS](#).

³⁸ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p.137.

³⁹ <https://www.vgc.be/wat-biedt-n-brussel/e-inclusie-alle-brusselaars-digitaal/digipunten>.

⁴⁰ [A-2024-040-BRUPARTNERS](#).

⁴¹ [A-2021-042-BRUPARTNERS](#).

⁴² Jacques Moriau, Alain Malherbe, Jean-Paul Sanderson, Adèle Pierre et Alexandre Leclercq, « [Invisibles aux yeux de l'État. Une première estimation des « disparitions administratives » en Région de Bruxelles-Capitale](#) », *Brussels Studies*, 2024.

⁴³ Ibidem.

2.4 Logement

Bruxelles se caractérise par son nombre particulièrement élevé de logements loués (environ 62%)⁴⁴ et des loyers élevés. Le Baromètre social pointe l'augmentation importante de ces derniers entre 2012 et 2022 par rapport aux autres Régions. En effet, « le loyer moyen en termes réels sur le marché privé a augmenté de 15% en Région bruxelloise, contre 7% en Flandre et 1% en Wallonie »⁴⁵.

Dans ce contexte, « les dix pourcents des Bruxellois avec les plus faibles revenus vivent dans des ménages qui consacrent plus de 45% de leurs revenus aux dépenses liées au logement »⁴⁶. Les demandes de logements sociaux ont augmenté, de même que les listes d'attente. 52.850 ménages étaient ainsi en attente d'un logement social à Bruxelles au 31 décembre 2022⁴⁷.

Outre la problématique du nombre de logements et de leur coût, la question de leur qualité se pose. A Bruxelles, « 32% de la population vit dans un logement qui présente des défauts importants, tels que des problèmes d'humidité, de fuites dans la toiture, un manque de lumière ou l'absence de sanitaires à l'usage unique du ménage »⁴⁸.

Brupartners renvoie ici à son avis sur le Projet d'arrêté relatif aux charges d'urbanisme imposées à l'occasion de la délivrance des permis d'urbanisme dans lequel il insistait déjà : « la crise du logement en Région de Bruxelles-Capitale est réelle et grave. Il est crucial d'y répondre. A cet égard, **Brupartners** considère qu'il est impératif de libérer et de produire plus de logements abordables et de logements à finalité sociale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale pour répondre à la pénurie et à la crise actuelle du logement à Bruxelles »⁴⁹. L'accès au logement est une condition nécessaire pour une vie digne et un facteur déterminant pour l'accès aux autres droits. Ce droit fondamental est d'ailleurs garanti par l'article 23 de la Constitution.

Brupartners insiste également sur l'importance des rénovations du bâti pour des logements de qualité et la nécessité d'apporter des réponses collectives et transversales à la problématique.

Brupartners rappelle ses recommandations inscrites dans son avis sur la précarité énergétique et hydrique :

***Brupartners** demande donc une intervention forte du Gouvernement régional en matière de logement. **Brupartners** rappelle l'importance d'accélérer la rénovation et l'isolation des logements afin de réduire les coûts énergétiques et d'améliorer le confort. La rénovation énergétique est également pourvoyeuse d'emplois locaux. Il s'agit de la mesure la plus efficace pour lutter contre la précarité énergétique.*

(...)

*Dans (une) enquête réalisée par Solidaris, un pourcentage important de personnes interrogées pointent que les politiques publiques en matière de performance énergétique des bâtiments manquent de clarté. Par ailleurs, une majorité des répondants indique également être en faveur d'une simplification des démarches pour obtenir des primes à l'isolation. **Brupartners** encourage à améliorer la communication à cet égard.*

⁴⁴ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 137.

⁴⁵ Ibidem.

⁴⁶ Ibidem.

⁴⁷ Ibidem.

⁴⁸ Ibidem.

⁴⁹ [A-2024-017-BRUPARTNERS](#).

2.5 Personnes sans-abri et personnes sans-papiers

Sans-abrisme

En 2022, le dénombrement réalisé par Bruss'help a permis de recenser 2.402 personnes en situation de sans-abrisme. Plus largement, ce calcul a mis en évidence 7.134 situations de sans-abrisme et mal logement, ce chiffre représentant une augmentation de 18,9% par rapport à l'année 2020⁵⁰.

Bruss'help a récemment présenté un plan de lutte contre le sans-abrisme.

Brupartners appelle à se saisir des recommandations proposées⁵¹. **Brupartners** demande que soit mise en place une approche holistique qui évite que les personnes trouvent refuge dans la rue et qui réponde aux difficultés des personnes sans abri de manière globale.

Brupartners attire également l'attention quant au fait que, parmi ces personnes sans-abri, les hommes seuls sont actuellement discriminés dans l'accès aux places d'accueil. **Brupartners** encourage à augmenter le nombre de places disponibles afin de pouvoir leur permettre d'être également pris en charge.

Sans-papiers

D'après une étude récente de la VUB citée par les auteurs du Baromètre social, on estime à 112.000 le nombre de personnes sans-papiers en Belgique, dont 50.000 en Région Bruxelloise⁵². « Vu leur situation particulièrement vulnérable, ces personnes sont davantage exposées à des situations de grande précarité et n'ont accès à aucun droit. **Brupartners** soutient qu'une action de lutte contre la pauvreté à Bruxelles ne peut s'envisager sans faire un focus approfondi sur ce public spécifique »⁵³.

Régulièrement, la peur et le manque d'information limitent l'accès de ce public précarisé à l'aide médicale urgente. Seulement 10 à 20% des personnes sans papiers recourent à l'AMU chaque année, malgré des coûts inférieurs. Cette sous-utilisation est préoccupante, conduisant à des retards dans la recherche de soins médicaux et à des conséquences médicales graves. La disparité d'utilisation de l'AMU varie d'une ville à l'autre. Dans les conditions actuelles, les droits fondamentaux en matière de droit à la santé définis par l'OMS ne sont pas rencontrés.

Brupartners tient à alerter en particulier sur la situation des femmes sans papiers. Comme mis en avant dans le mémorandum 2024 du Comité des femmes sans papiers, celles-ci vivent souvent dans des conditions particulièrement difficiles, sans accès aux foyers d'accueil et sont parfois les victimes d'employeurs peu scrupuleux en l'absence de mécanisme leur permettant de porter plainte en cas de violences sur le lieu de travail.

Au sujet de la régularisation des personnes sans-papiers, **Brupartners** renvoie par ailleurs aux avis qu'il a rendu sur la thématique de la migration économique⁵⁴.

⁵⁰ Bruss'help, [Synthèse du dénombrement 2022](#).

⁵¹ Bruss'help, [Master Plan de lutte contre le sans-abrisme](#).

⁵² Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 138.

⁵³ [A-2024-040-BRUPARTNERS](#).

⁵⁴ [A-2024-040-BRUPARTNERS](#).

2.6 Précarité énergétique et hydrique

La précarité énergétique et hydrique est une réalité pour de nombreux Bruxellois en situation de précarité. Elle a été particulièrement exacerbée pendant les périodes de crises récentes.

Brupartners fait ici référence aux points centraux de son avis d’initiative sur la précarité énergétique et hydrique⁵⁵, en particulier :

- **Brupartners** insiste quant aux conséquences de la précarité énergétique et hydrique sur la santé et les coûts que cela engendre ;
- **Brupartners** invite à la sensibilisation des professionnels de la santé quant aux conséquences néfastes que la précarité énergétique et hydrique et le mauvais logement peuvent avoir sur la santé des patients ;
- **Brupartners** encourage à une réflexion sur les conditions d’accès au tarif social et aux mesures d’aide. **Brupartners** demande qu’une analyse de ces conditions soit effectuée afin que le tarif soit octroyé à davantage de personnes dans le besoin. La Plateforme de lutte contre la précarité énergétique recommande, entre autres, d’octroyer le tarif social énergie sur base des revenus et non seulement sur la base de statuts sociaux ;
- **Brupartners** invite également à être attentif à la situation des copropriétés. En effet, le tarif social énergie, qu’il soit fédéral ou régional n’est pas accessible aux personnes qui vivent dans un immeuble à appartements avec une chaufferie commune, sauf s’il s’agit d’un immeuble « social » (géré par une agence immobilière sociale, un CPAS, une société de logement social...);
- **Brupartners** estime fondamental que les fournisseurs d’énergie assurent un service-client de qualité et performant. Trop souvent, la lecture des factures reçues est compliquée pour les clients qui doivent, de ce fait, pouvoir s’adresser à un service compétent afin de répondre à des questions légitimes. Dans ce cadre, **Brupartners** encourage la mise en place d’une obligation de disposer de bureaux accessibles au public. Un tel service de qualité pourrait par ailleurs diminuer la pression sur les services sociaux qui sont surchargés de demandes de clarification et d’explications ;
- **Brupartners** soutient les nouvelles conditions d’accès au statut de client protégé qui permettent d’en bénéficier dès un premier rappel de paiement d’une facture d’énergie sans devoir attendre l’envoi d’une mise en demeure. En effet, cela permet aux ménages concernés de ne pas accumuler des dettes trop importantes avant la mise en place du mécanisme.

2.7 Précarité linguistique

A Bruxelles, plus d’un tiers de la population est de nationalité étrangère⁵⁶. La méconnaissance d’une des langues nationales constitue donc un enjeu important, en particulier pour les populations de primo-arrivants.

Accomplir les tâches administratives quotidiennes, pouvoir exprimer ses besoins médicaux et recevoir un traitement adéquat, suivre la scolarité des enfants sont autant de défis au quotidien pour les personnes concernées.

⁵⁵ [A-2024-026-BRUPARTNERS](#).

⁵⁶ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Baromètre social - Rapport bruxellois sur l’état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé](#), 2023, p. 17.

Plusieurs services proposent une aide linguistique. Les acteurs bruxellois de l'interprétation en milieu social voient les demandes augmenter depuis leur création et manquent de cadre et de financement suffisants pour répondre aux demandes. Des évolutions ont eu lieu ces dernières années, dont la mise en place d'un financement récurrent pour l'ensemble des services concernés de la part de la COCOM par le biais de subsides facultatifs.

Fin 2022, des travaux sur la rédaction d'un projet d'ordonnance/décret (COCOF et COCOM) ont été entamés afin de mettre en place un système de reconnaissance et d'agrément des services d'interprétation en milieu social sur le territoire de la Région. Ce projet n'a néanmoins pas pu être finalisé dans les temps et arriver sur les bancs du Parlement avant la fin de la législature.

Brupartners encourage les Exécutifs à mettre à nouveau ce dossier sur la table au cours de la nouvelle législature. En effet, les services d'interprétation sont cruciaux pour aider les personnes concernées à se débrouiller au quotidien, à faire les démarches administratives nécessaires ou encore à recevoir des soins médicaux.

Par ailleurs, **Brupartners** rappelle l'importance de développer au maximum les possibilités d'apprentissage des langues pour les personnes concernées par cette précarité linguistique en vue d'une meilleure insertion.

*
* *